

© L. Nevo



# Les aéroports

An aerborzhioù

Activités 2014  
Obererezh 2014

juillet 2015 - Maquette : © Région Bretagne - Exécution graphique : Anaëlle Berthelot - groupement.oi@gmail.com Impression sur papier 100 % recyclé. Photo de couverture : © J.L. Aubert



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE  
283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35 711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

KUZUL-RANVRO BREIZH  
283 bal ar Jeneral Patton - CS 21101 - 35 711 Roazhon cedex 7  
Pgz. : 02 99 27 10 10 | [twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne)  
[www.breizh.bzh](http://www.breizh.bzh)



• TRANSPORT •

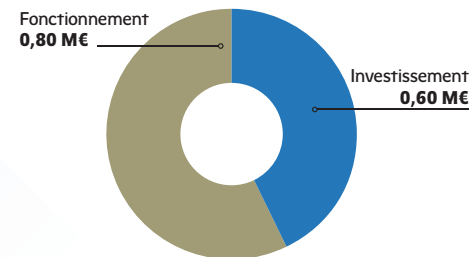


# Les investissements régionaux

La Région investit sur les projets d'aménagement et de modernisation des équipements de ses aéroports. Elle participe, via des subventions accordées aux concessionnaires, aux projets des aéroports régionaux et d'intérêt régional (notamment Lorient et Lannion).

Pour l'année 2014, la contribution financière de la Région pour les activités aéroportuaires a été de 1,4 millions d'euros. Les investissements ont notamment porté sur les infrastructures et sur l'entretien des équipements pour développer l'offre et la qualité des services offerts.

Dépenses de la Région au budget 2014 en faveur des aéroports régionaux et d'intérêt régional en millions d'euros



# Développer les aéroports en concertation

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007, la Région Bretagne est propriétaire des aéroports de Rennes-Saint-Jacques, Brest-Bretagne, Quimper-Cornouaille et Dinard-Pleurtuit - Saint-Malo et en assure à ce titre l'aménagement, l'entretien et la gestion.

Grâce à des organes de gouvernance adaptés, elle organise la concertation avec l'ensemble des partenaires et des usagers des aéroports pour favoriser une gestion optimisée de ses places aéroportuaires.

## La gouvernance aéroportuaire

La commission consultative économique, qui réunit l'exploitant, les usagers aéronautiques et les représentants d'organisations professionnelles du transport aérien, rend un avis sur deux points essentiels que sont les taux des redevances réglementées et les programmes d'investissements. Elle peut en outre être consultée sur tout sujet relatif aux services rendus par l'exploitant sur l'aérodrome.

La création de la commission est obligatoire pour les aérodromes dont le trafic annuel moyen des trois dernières années a dépassé 200 000 passagers ou qui ont accueilli, pendant cette même période, au moins deux transporteurs aériens représentant en moyenne 50 000 passagers par an chacun. Au vu de ces éléments, seuls les aéroports de Brest et Rennes doivent obligatoirement être dotés d'une commission consultative économique, qui se réunit une fois par an. Souhaitant déve-

lopper la concertation, la Région Bretagne a également choisi de créer les commissions consultatives des aéroports de Dinard-Pleurtuit-Saint-Malo et de Quimper-Cornouaille. L'État réunit également deux organes de gouvernance. La commission consultative environnementale est consultée sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement (dont le plan d'exposition au bruit). Le comité local de sûreté intervient quant à lui sur toute question relative à l'organisation des mesures garantissant la sûreté sur les aérodromes (zones réservées, plans d'urgence). En tant que membre de ces commissions et propriétaire de ses aéroports, la Région Bretagne intervient dans un souci de protection de l'environnement et des personnes sur et autour des plateformes aéroportuaires.

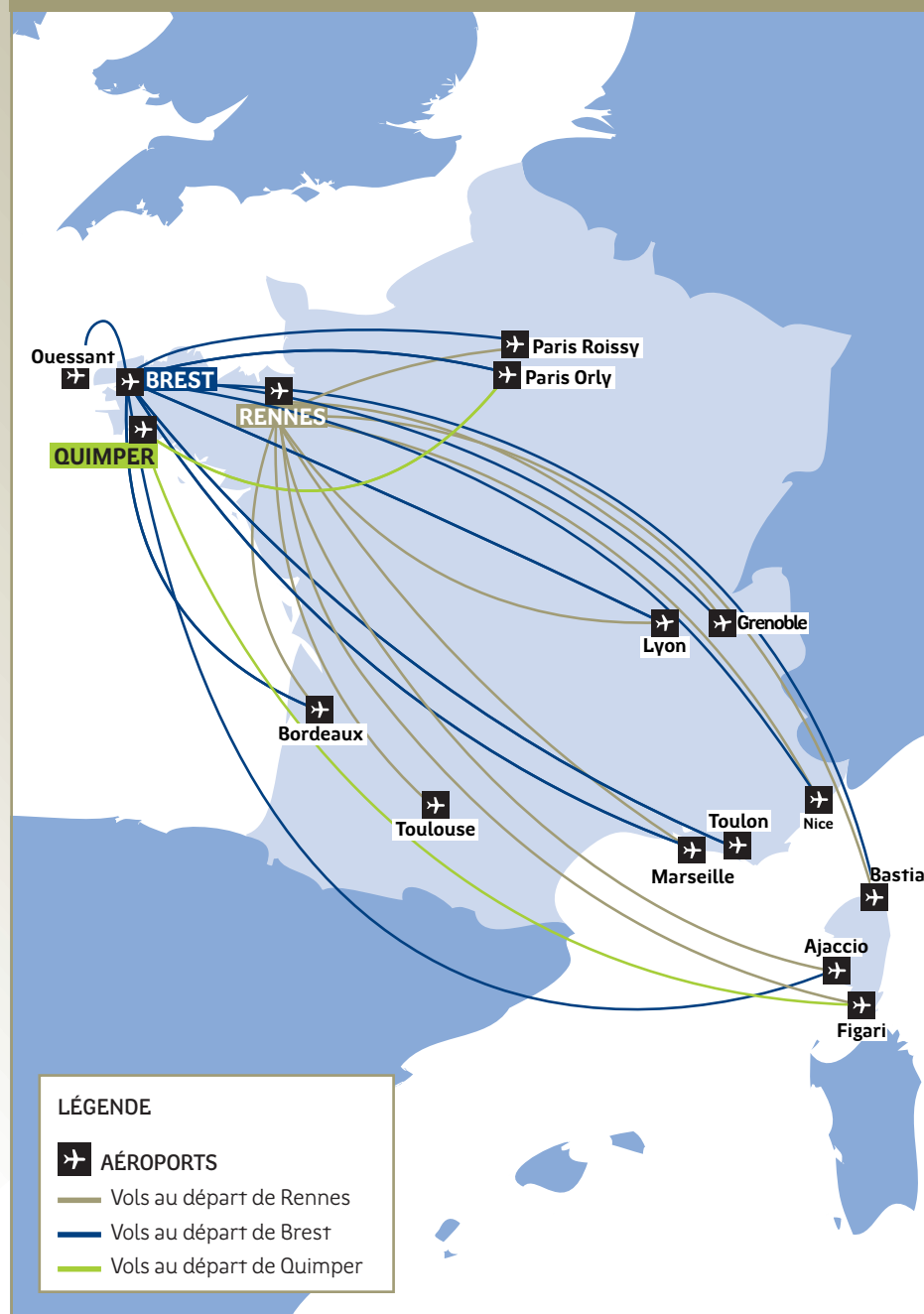
## UNE GESTION DÉLÉGUÉE PAR LA RÉGION

La Région délègue la gestion de ses 4 aéroports à des concessionnaires :

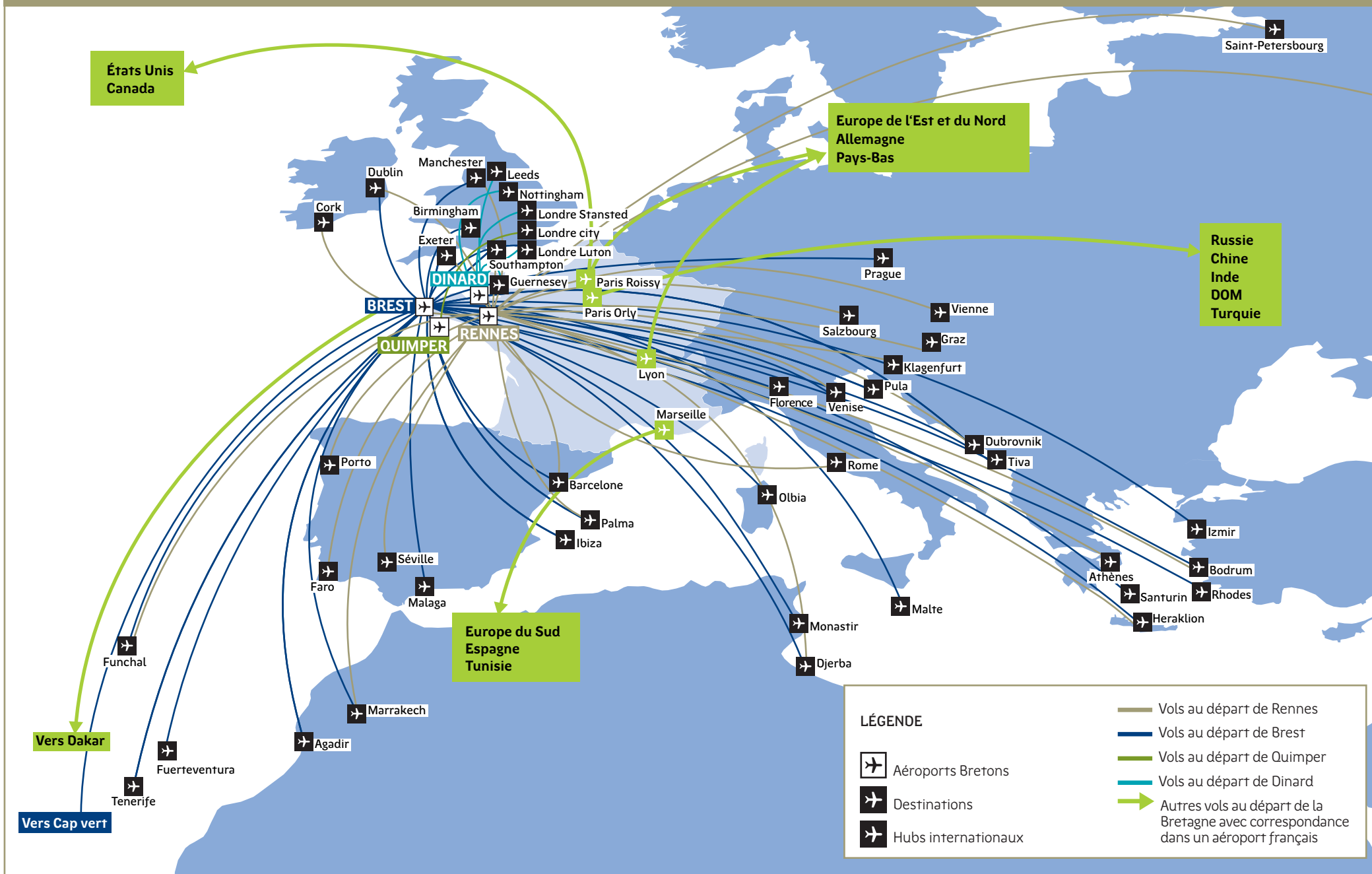
- l'aéroport de Brest est concédé à la CCI de Brest jusqu'en 2016
- l'aéroport de Quimper est concédé à la société Vinci jusqu'en 2016

- une seule concession regroupe les aéroports de Rennes et Dinard-Pleurtuit-Saint-Malo : elle est concédée au groupement CCI de Rennes/Vinci airports/CCI du pays de Saint-Malo Fougères jusqu'en 2024

## Vols nationaux au départ de Bretagne en 2014



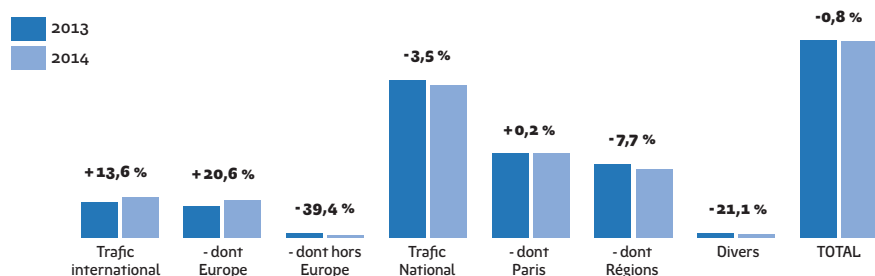
# Vols internationaux au départ de Bretagne en 2014



# Les résultats 2014

## Trafic

### Évolution du trafic passagers 2013 et 2014 au total des 4 aéroports régionaux

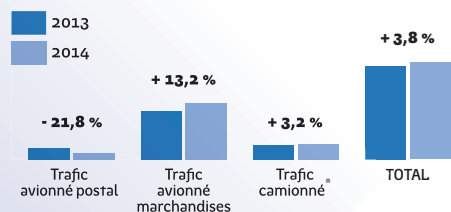


L'année 2014 est une année contrastée pour les aéroports régionaux dont le trafic recule de -0,8 %, dans un contexte national à la hausse (+ 2 %).

Le trafic international se développe, porté par les destinations européennes (Espagne, Royaume-Uni et la Grèce).

Le trafic national a été pénalisé par les stratégies de certaines compagnies aériennes vers les destinations régionales (réduction de l'offre en sièges). Enfin, les vols vacances ont subi des fermetures de lignes (notamment vers l'Afrique du nord).

### Évolution du trafic de fret 2013 et 2014



Le fret aérien progresse de + 3,8 % pour atteindre 17 184 tonnes, dans un contexte national en hausse de + 1,8 % pour le fret avionné (l'avionné postal reculant de - 4,2 %).

\* On appelle "fret aérien camionné" la pratique qui consiste pour un transporteur aérien à substituer un camion à un avion. Dans ce cas, le transporteur aérien fait voyager le fret sous lettre de transport aérien, selon les tarifs et les conditions (notamment d'assurances) propres au transport aérien.



© J.-L. Aubert

# Les emplois

## Les aéroports génèrent près de 4 500 emplois sur la Bretagne

- 2 800 emplois directs, dont 700 sur l'activité de maintenance aéronautique
- 1 165 emplois indirects
- 524 emplois induits

Source : étude BIPE

Les emplois directs sont générés par les entreprises et organismes implantés dans les aéroports. Les emplois indirects sont liés aux prestataires de services liés à l'activité aéroportuaire (ex. : établissements touristiques).

L'emploi induit est lié à l'effet multiplicateur de l'impact économique direct et indirect de la plateforme.



© F. Bèrmin



## La compétence régionale aéroportuaire

La complémentarité des différents moyens de transport est primordiale pour développer une offre cohérente et intégrée, au départ et à destination de la Bretagne. La prise de compétence aéroportuaire s'est ainsi inscrite dans un contexte plus global de prise de compétence régionale dans le domaine des transports : le schéma régional multimodal des déplacements et des transports adopté en 2008 qui contribue à inscrire la Bretagne dans les réseaux européens et internationaux d'une part, mais également à garantir la cohé-

rence des différentes politiques menées pour l'ensemble des infrastructures de transport présentes sur le territoire d'autre part ; la composante portuaire, qui pose la question de la complémentarité de l'offre maritime et aérienne pour les passagers transmanche ; le projet de Ligne à Grande Vitesse permettant de faire gagner 37 minutes entre Paris et Rennes, et 45 minutes pour la pointe bretonne ; enfin, l'investissement de la Région dans le projet du futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

### Une politique environnementale pour les aéroports régionaux



L'aéroport de Rennes, conformément aux obligations fixées par le Conseil régional dans le contrat de délégation de service public, a obtenu la certification ISO 14001 de son Système de Management Environnemental le 4 novembre 2013. Engagée depuis 2008, la démarche a déjà permis à l'aéroport

de réduire sa consommation d'énergie de 26 % et sa consommation d'eau de 15 %. Une politique de tri des déchets a également été mise en place, ainsi que le traitement des eaux de ruissellement. Les aéroports de Quimper et Dinard sont engagés dans la même démarche, pour un objectif de certification à horizon 2015.

### RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE BREST ET QUIMPER

La Région Bretagne assure notamment l'exercice de sa responsabilité en matière aéroportuaire au travers de contrats de délégation de service public. Les contrats de délégation de service public de Brest et Quimper devaient arriver à échéance au 31 décembre 2015. Ils ont été prolongés jusqu'en 2016 pour motif d'intérêt général, ce qui permettra d'opti-

miser la préparation du renouvellement des concessions au 1er janvier 2017 et de respecter la réglementation (nouvelle certification aéroportuaire européenne).